

**Rapport n°1 :**

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 27 mai 2021**

<b>Rapporteur(s)</b>	Dominique GREVEY Président d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 29 avril 2021 .....	5
2. ISITE – Conventions de reversement : .....	5
2.a. Reversement de fonds ISITE-BFC à 6 Masters intégrés dans les Graduate Schools EIPHI et INTHARAPI .....	5
2.b. Reversement de fonds ISITE-BFC à l'Université de Bourgogne – projet 4DMETA	6
2.c. Reversement de fonds ISITE-BFC aux 16 masters ISITE en langue anglaise pour l'année universitaire 2022-2023 .....	6
2.d. Reversement de fonds ISITE-BFC à l'Université de Bourgogne – Projet FRAGILIFE .....	8
3. Adhésion d'UBFC à l'IRT M2P – régularisation .....	8
4. Comité d'éthique de la Recherche : Rémunération des rapporteurs .....	9
6. Résultats des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) RITM-BFC 2021 et budgets prévisionnels par établissement des actions par levier de transformation pour l'année universitaire 2021-2022 .....	11
7. Enveloppe pour les bourses de mobilité entrante 2021-2022 – projet ISITE-BFC.....	18
8. Mise en conformité réglementaire du guide sur le remboursement des frais de mission .....	19
9. Enveloppe pour les bourses de mobilité (entrante/sortante) dans le cadre d'alliances internationales impliquant les masters UBFC .....	20
10. Bilan de l'opération « Ingénieur.e Manager Tour 2020 » / Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management UBFC.....	22
5. Désignation d'un vice-président « Culturel et lien Sciences-société » .....	26

*(La séance est ouverte à 14 h 03, en visioconférence via la plateforme Teams, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Grevey.**- Bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs et les chefs de service d'UBFC. Je vous propose de commencer cette séance du conseil d'administration.

Je vais commencer par vous indiquer que nous sommes en théorie 27 présents et nous avons 13 procurations. Je vais les rappeler, si vous le voulez bien :

Mme Carroger a reçu la procuration de Mme Vignot,  
M. Thomas a une procuration de Mme Munier-Jolain,  
M. Jauzein a une procuration d'Emmanuelle Pucéat,  
Mme Attuel-Mendes a une procuration de Mme Baille,  
M. Piat a une procuration de M. Koukam,  
M. Perasso a une procuration de M. Scheifler,  
M. Jourdain a une procuration de M. de La Brosse,  
M. Deffontaines a une procuration de M. Tatibouët,  
Mme Maurel a une procuration de Mme Guibert,  
M. Besnard a une procuration de Mme Fougère,  
M. Bouchet a une procuration de M. Porte,  
Mme Bartasyte a une procuration de Mme Langlade,  
M. Grevey a une procuration de M. Vannièrè.

Je pense n'avoir oublié personne. Si j'ai oublié quelqu'un, je vous demande de vous manifester.

Nous accueillons aujourd'hui une nouvelle personne qui est la représentante d'AgroSup Dijon. L'ancien représentant était Monsieur Compagnone qui était directeur général adjoint, qui a mis fin à sa fonction à AgroSup. C'est Madame Cayot qui le remplace et que nous avons la chance d'accueillir aujourd'hui pour son premier conseil d'administration de la mandature.

**Mme Cayot.**- Merci pour cette présentation. Bonjour à tous.

**M. Grevey.**- Ensuite, si je suis sur des affaires de RH, je dois vous dire que nous devrions avoir un nouveau DGS qui arrivera le 1<sup>er</sup> juin. Je vous en ai déjà parlé la dernière fois, mais je ne savais pas exactement quand il arriverait. En théorie, il arrive le 1<sup>er</sup> juin. Si je dis « en théorie », c'est parce que le ministère nous a promis que l'arrêté serait signé, mais pour l'instant nous n'avons toujours pas l'arrêté.

Il s'agit de Monsieur Commeau. J'en ai sans doute déjà parlé, ou peut-être pas si les entretiens n'étaient pas terminés. Je ne m'en rappelle plus ; vous ne m'en voudrez pas.

Monsieur Commeau était jusque-là directeur général des services de l'agglomération de Chenôve, à côté de Dijon.

Nous lui souhaiterons la bienvenue au prochain conseil d'administration.

Je voudrais ensuite vous donner quelques petites informations sur la vie au niveau d'UBFC. Elles vont bien entendu surtout tourner autour de la recherche.

Nous avons lancé des travaux avec certains organismes de recherche, notamment INRAE et CNRS, pour renforcer nos succès à l'Europe, c'est-à-dire essayer de tirer plus de moyens à l'Europe pour pouvoir développer des projets. Les travaux débutent.

Sinon, nous avons également engagé des travaux dans le cadre de ce qu'on appelle le COS Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire les chefs d'établissement avec les organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE et INSERM) et puis les établissements

de santé que sont les deux CHU de Besançon et Dijon, l'Établissement Français du Sang qui est à Besançon et le Centre de Lutte contre le Cancer qui est à Dijon. Au cours de ces réunions, nous avons commencé à esquisser les politiques d'équipement scientifique pour l'ensemble du site. Nous en reparlerons en CAC et je reviendrai ensuite plus en détail sur ce sujet.

Nous avons également parlé un peu de politique scientifique globalement. Nous en reparlerons également une fois que tout ceci aura été débattu en CAC plus précisément pour voir si nous avons quelques ajustements à proposer. Ce qui veut dire que nous travaillons de plus en plus avec l'ensemble des partenaires, ce qui est plutôt très bien de mon point de vue.

Nous allons mettre en place d'ici le début de l'été - je l'espère - des groupes de travail pour réfléchir sur nos interactions avec le monde socio-économique. Pour l'instant, nous n'avons pas d'idée sur la façon de définir les groupes de travail. Nous en reparlons aussi lorsque nous aurons quelque chose d'un peu plus calé. Je pense qu'il serait intéressant qu'il puisse y avoir quelques représentants du CA. On essaiera de gérer cela au mieux.

Sinon, il y a eu une réunion importante entre le CNRS et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Antoine Petit, le PDG du CNRS, est venu le 19 mai rencontrer la Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, qui est un fort soutien pour le monde universitaire au sens large en Bourgogne-Franche-Comté. Ils ont signé un protocole d'accord dans lequel ils ont repris les grands thèmes de ce qu'on appelle le SRESRI (schéma régional enseignement supérieur recherche et innovation). Ils ont notamment repris les items qui sont :

- soutien aux travaux de recherche,
- innovation et développement économique, infrastructures recherche,
- attractivité de l'emploi scientifique et technique,
- dynamique internationale européenne,
- dialogue sciences-société,
- appui aux politiques publiques et à l'expertise.

Je pense, comme le disait Antoine Petit lors de sa venue, que les liens entre le CNRS et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont rarement été aussi étroits. Ce qui est vraiment très intéressant pour l'avenir du site.

Je voudrais également vous parler du PIA 4 avec son appel à projets « L'excellence sous toutes les formes » qui est un appel à projets qui permet aux sites qui bénéficient d'une initiative, que ce soit IdEx ou ISITE – pour nous ISITE -, de proposer un projet qui permet de "combler les trous dans la raquette".

Après discussion entre tous les membres du consortium ISITE, c'est-à-dire tous les partenaires de Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire les établissements, les établissements de santé et les organismes de recherche, il a été décidé de porter un projet dans le domaine qui est l'axe 2 de l'ISITE pour les initiés, qui est le domaine « Territoire, environnement et aliments ». Dans cet axe, il manquait en effet un outil pour couvrir l'ensemble des recherches. C'est-à-dire que nous avons le projet ISITE, mais hormis le projet ISITE, on manquait un peu d'outils.

L'idée est de proposer un centre d'expertise international dans le domaine des écosystèmes microbiens. Si je continue le titre, c'est dis-service. Ce sont les termes consacrés, c'est-à-dire l'interaction des microbes avec les écosystèmes.

Je ne peux pas vous en dire plus car ce n'est vraiment pas mon domaine de compétence.

Ce que je peux vous dire, c'est aujourd'hui ce projet agrège 250 chercheurs. Il était important pour nous qu'il agrège beaucoup de chercheurs. Ce sont 250 chercheurs du site de Bourgogne-Franche-Comté, aussi bien des personnes des deux CHU que des personnes d'école comme AgroSup, comme les organismes de recherche CNRS, INRAE et les deux universités de Franche-Comté et de Bourgogne.

C'est un projet qui devrait avoir toutes ses chances, nous l'espérons. Il permettra de développer à la fois des recherches, mais également développer le lien formation-recherche, c'est-à-dire des recherches de niveau master et pour aller au doctorat, donc essayer de renforcer le flux de doctorants.

Une de ses composantes m'intéresse tout particulièrement et vous verrez pourquoi tout à l'heure, c'est la composante diffusion en direction de la société civile, c'est la culture scientifique et technique qui sera également proposée.

C'est un projet en cours de rédaction. Ce sont des projets assez compliqués à rédiger parce qu'il ne faut pas dépasser un certain nombre de pages qui est très limité. Il faut réussir à mettre tous les mots qui vont bien pour être suffisamment inclusif tout en restant très compétitif au niveau international, pour dire que c'est ici que ça se passe et pas ailleurs. C'est une réponse au PIA 4.

Toujours au niveau du PIA, nous avons la dernière phase du jury ISITE qui aura lieu le 9 juin prochain. Une délégation de cinq personnes va rencontrer le jury international pendant une heure et demie. Nous serons soumis au feu des questions du jury.

Les personnes qui vont participer sont, outre le coordinateur du projet et moi-même, le président du CNRS qui a proposé de nous accompagner - et je l'en remercie - et les deux présidents, la Présidente de l'université de Franche-Comté et le Président de l'université de Bourgogne.

Nous aurons vraisemblablement les résultats du jury et puis des décisions qui seront prises par le Premier Ministre début juillet, j'imagine que ce sera après les élections régionales.

Il y a un sujet que je pensais traiter aujourd'hui, c'est celui des statuts. Il se trouve que le ministère a tardé à répondre. Nous lui avons envoyé les projets de statuts pour avis et nous avons eu un retour seulement en fin de semaine dernière. Ils ont quelques amendements à nous proposer, notamment sur des rédactions d'article, en particulier concernant les délégations de signature.

Je vous propose donc de repousser à la prochaine séance du conseil d'administration la discussion, voire la validation des statuts.

Ensuite, nous avons travaillé, il y a deux CA de cela, sur le thème de l'attractivité. J'avais demandé à Madame Graner de ne pas se préparer pour ce conseil d'administration car je voulais que nous finalisions les statuts. Du coup, on ne peut pas parler des statuts, mais je ne voulais pas lui mettre la pression deux jours avant le CA en lui disant qu'il nous fallait aborder l'attractivité. Ce sera donc également reporté. J'en suis bien désolé car c'est un sujet important.

Pour les prochains CA, ce que je voulais vous dire, c'est que nous pourrions vraisemblablement les faire en physique. Si on conserve l'agenda qui avait été établi il y a quelques mois, la séance du 1<sup>er</sup> juillet était prévue à Dijon. Je vous propose déjà de noter dans vos tablettes que le CA pourrait être en physique et qu'il devrait être à Dijon. Je dis « pourrait être en physique » car on ne sait jamais ce qui peut se passer au niveau des aspects pandémie. Ensuite, il faut que les mesures soient levées parce qu'aujourd'hui, la salle Multiplexe ne peut accueillir que six personnes. Donc *a priori*, nous devrions le tenir en physique à Dijon.

Le conseil d'administration suivant aura lieu le 23 septembre. Si nous sommes à Dijon le 1<sup>er</sup> juillet, celui du 23 septembre se tiendra à Besançon si nous sommes toujours en présentiel.

Ensuite, le 18 novembre à Dijon pour le débat d'orientation budgétaire.

Puis le 16 décembre où nous devrions voter le budget initial, à Besançon. Là, il nous faudra le quorum physique.

En fonction de la situation, si nous sommes en présentiel, nous débuterons les séances à 14 h 30 pour laisser le temps aux collègues qui se déplacent d'arriver. Et si nous sommes en visioconférence, nous démarrerons à 14 heures.

Voilà pour les informations que je voulais vous donner. J'espère ne rien avoir oublié dans ma liste.

Je vais vous proposer de passer à la suite, sauf si vous avez des observations ?  
Si vous n'avez pas d'observation, je vous propose de passer au point n° 1.

## 1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 29 avril 2021

**M. Grevey.**- Je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 29 avril dernier.

Est-ce que certains d'entre vous ont des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? Madame Cayot, donc 1 abstention.

**Mme Cayot.**- Je m'abstiens car je n'étais pas présente.

**M. Grevey.**- Qui est contre ?

Qui ne participe pas au vote ?

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de passer au point n° 2 qui va nous être présenté par notre directeur administratif et financier, qui concerne des conventions de reversement autour du projet ISITE.

Monsieur Noirjean, je vous laisse présenter.

## 2. ISITE – Conventions de reversement :

**M. Noirjean.**- Merci Monsieur le Président. Bonjour Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs.

Les quatre rapports qui suivent concernent des conventions de reversement qui sont financées par ISITE.

### 2.a. Reversement de fonds ISITE-BFC à 6 Masters intégrés dans les Graduate Schools EIPHI et INTHARAPI

Le premier est une convention de reversement pour reverser à chaque type de master une enveloppe de 75 000 €.

Dans le rapport que vous avez reçu, s'est glissée une erreur. Il est mentionné le master SSE alors qu'il n'est pas concerné par ce reversement.

Ce sont des reversements pour des masters qui concernent les différents axes de l'ISITE. Ce sont des reversements classiques dans le cadre de la politique d'intervention d'ISITE au titre des actions de formation.

**M. Grevey.**- Est-ce que vous avez des questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Je ne vois personne.

Qui s'abstient ?

**Mme Cayot.**- Je vous prie de m'excuser, c'est allé un peu vite pour moi.

Est-ce que l'on vote sur les trois délibérations proposées ?

**M. Grevey.**- Non, sur la première.

**Mme Cayot.**- Merci.

**M. Grevey.**- Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur Noirjean, vous pouvez passer à la suivante.

## **2.b. Reversement de fonds ISITE-BFC à l'Université de Bourgogne – projet 4DMETA**

**M. Noirjean.**- C'est une convention de reversement en vue de l'achat d'un équipement qui est là aussi cohérent avec la politique d'intervention et de financement d'ISITE sur son axe 1.

C'est un équipement de lithographie électronique.

Sur le plan administratif et financier, je n'ai pas d'observation à faire, si ce n'est que la dépense est bien entendu éligible et totalement soutenable sur le plan financier.

Les fonds seront, si vous votez, reversés à l'université de Bourgogne parce que c'est l'établissement qui est le plus à même de mener à bien, sur le plan administratif, technique, scientifique et financier, cette opération.

**M. Grevey.**- Est-ce que cela demande quelques précisions ? Non.

Je propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur Noirjean nous pouvons passer au troisième rapport.

## **2.c. Reversement de fonds ISITE-BFC aux 16 masters ISITE en langue anglaise pour l'année universitaire 2022-2023**

**M. Noirjean.**- La troisième proposition en vue de sa délibération concerne là aussi des aides ISITE pour 16 masters en langue anglaise, ce qui est classique maintenant dans le cadre de l'action ISITE et dans le cadre du rayonnement international d'UBFC et de ses établissements membres.

Là aussi, c'est une dépense éligible et soutenable sur le plan financier.

**M. Grevey.**- C'est une dépense pour l'année universitaire 2022-2023.

Avez-vous des questions ?

**Mme Cayot.**- Oui, j'ai une question. Je n'ai pas retrouvé le master MP2 dans la liste. Comme nous sommes impliqués du côté AgroSup, je surveille et j'ai bien vu le P2FOOD, mais pas le MP2.

**M. Noirjean.**- Je ne peux pas vous répondre sur l'absence ou pas de ce master MP2. Monsieur Dereux n'est pas là. Le plus simple, c'est que je lui pose la question et que je vous apporte une réponse circonstanciée très rapidement, si vous le souhaitez, Madame Cayot.

**Mme Cayot.**- Oui, parce que c'est embêtant s'il n'est pas dans la délibération. Normalement, ils sont bien répertoriés tous les deux dans cette liste.

**M. Grevey.**- Il doit y avoir une petite erreur de copier-coller. Il faut que l'on regarde cela de près.  
Madame Attuel-Mendes.

**Mme Attuel-Mendes.**- J'ai une question concernant le master BDEEM qui est coupé en deux entre uB et UFC. Est-ce normal ? C'est pour le refléchage des fonds sur chaque entité ?

Il me semblait que c'était un master unique qui devait être porté par UFC.

**M. Grevey.**- Ce sont peut-être des aspects pratiques.  
Monsieur Noirjean, vous en savez plus ?

**M. Noirjean.**- Non, je n'ai pas de réponse sur des aspects plus opérationnels sur cette question.

**Mme Attuel-Mendes.**- Là, c'est moins grave que le MP2 qui disparaît sur ces financements.

**M. Grevey.**- Ce qui me surprend, c'est qu'on a 16 lignes et qu'on devrait avoir les 16 masters. Il y a donc peut-être un master indiqué deux fois. Il faudra vérifier.

**Mme Attuel-Mendes.**- Il y a 17 lignes.

**M. Grevey.**- Oui, mais parce qu'il y en a un qui est coupé en deux. Normalement, il devrait y avoir les 16 masters. C'est donc effectivement un sujet.

**Mme Attuel-Mendes.**- Sur la forme, c'est pareil. Sur la première délibération, s'il y avait une coquille sur le master SSE, quel était le 6<sup>ème</sup> master ?

**M. Noirjean.**- C'est le master SSE qui a été retiré.

**M. Grevey.**- Il n'y en a que cinq.

**Mme Attuel-Mendes.**- La délibération est donc sur cinq masters et pas sur six.

**M. Grevey.**- Oui, tout à fait.

Je vous propose de voter le rapport en l'état et de faire le correctif lors du prochain conseil d'administration. Je ne crois pas que ce soit contraignant puisque c'est pour l'année 2022-2023.

Mais il faut vraiment que l'on note de vérifier ce point.  
Qui est contre ?

**Mme Cayot.**- Du coup, je me sens obligée de voter contre. Je suis désolé, mais j'ai besoin que la liste soit complète.

**M. Grevey.**- Oui.  
Qui s'abstient ? 4 abstentions.  
Je vous remercie.  
Nous regarderons cette problématique.  
Quatrième dossier.

## 2.d. Reversement de fonds ISITE-BFC à l'Université de Bourgogne – Projet FRAGILIFE

**M. Noirjean.**- Conformément à la stratégie d'intervention d'ISITE, c'est un reversement à l'université de Bourgogne pour les mêmes raisons d'expertise de l'établissement afin de financer un équipement qui entre dans l'axe 3 d'ISITE en lien avec la santé.

**M. Grevey.**- Est-ce que cela nécessite des explications, si nous avons les capacités à les donner ?

**M. Noirjean.**- Là aussi, sur le plan administratif et financier, il n'y a rien qui s'oppose à ce reversement, la dépense étant soutenable.

**M. Grevey.**- Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Je retiens de cette série de reversements que le rapport 2c mérite une instruction un peu plus poussée pour voir ce qu'on a oublié ou qu'on a mis deux fois puisqu'il y a manifestement une erreur.

Je vous propose de passer au rapport n° 3.

## 3. Adhésion d'UBFC à l'IRT M2P – régularisation

**M. Grevey.**- Ce rapport correspond à l'adhésion à l'IRT (institut de recherche technologique) M2P (mécanique, matériaux et procédés) qui est localisé en Lorraine et dans lequel les équipes de Bourgogne-Franche-Comté interviennent.

Auparavant, cette adhésion était portée par la fondation de coopération scientifique. Dans le cadre de la dissolution à venir de la fondation de coopération scientifique, il a été demandé à UBFC de reprendre cette adhésion. Nous en avons déjà parlé l'an passé, peut-être à l'automne ou au début de l'hiver 2020. Vous aviez donné un accord pour que nous prenions la place de la fondation de coopération scientifique. En revanche, il s'est passé différentes choses sur les aspects juridiques et là, je vais laisser la parole à notre juriste, Emmanuel Paris.

**M. Paris.**- Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président a bien résumé le sujet. C'est juste une petite précision sur l'aspect juridique. Il vous avait été demandé un transfert de la qualité de membre fondateur et aujourd'hui, c'est une adhésion pure et simple parce que ce transfert a été jugé impossible juridiquement par le rapporteur public en charge de la gestion des statuts de l'IRT.

C'est dans les mêmes conditions et formes que précédemment, mais il y a ce petit détail sur lequel nous devons avoir votre aval pour finaliser cette adhésion.

**M. Grevey.**- Ce n'est donc plus un transfert mais une adhésion initiale.  
Madame Attuel-Mendes.

**Mme Attuel-Mendes.**- Je me demandais s'il y avait un impact sur la cotisation annuelle. Est-ce la même selon qu'on adhère ou qu'on est membre fondateur ou pas ? Est-ce que cela a un impact quelconque ou pas du tout ?

**M. Paris.**- Là, il y aura un droit d'entrée, pour schématiser par rapport au rapport qui vous a été présenté. Il y aura une dotation déposée de 10 000 € et une cotisation annuelle de 15 000 €.

C'est donc effectivement un changement puisque le taux d'implication financier n'est pas le même, il est plus faible ici.

**Mme Attuel-Mendes.**- Il est favorable ou défavorable ?

**M. Paris.**- Plutôt favorable dans le sens où on va moins payer.

**Mme Attuel-Mendes.**- Ce qui veut dire qu'il est favorable.

**M. Paris.**- Après, il existe également des questions de remboursement de la cotisation annuelle, non pas de la dotation, en fonction des mises à disposition. C'est ce qui s'effectue dans le cadre de l'IRT M2P, ce sont donc plus des questions de technicité pure.

Concernant ce qui a été demandé au niveau de l'IRT, entre 50 et 60 % de la dotation annuelle qui est de 15 000 €, donc 7 000 à 8 000 € qui sont effectivement versés. Sinon, il y a des moyens de récupérer, en fonction de la participation de l'établissement, tels ou tels fonds pour faire baisser la facture.

**M. Grevey.**- Est-ce que l'explication a éclairci ?

**Mme Attuel-Mendes.**- Oui.

**M. Grevey.**- Y a-t-il des demandes ou remarques complémentaires ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à cette adhésion d'UBFC à l'IRT M2P ? Personne.

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie pour votre approbation.

Je propose de passer au rapport suivant, toujours avec Monsieur Paris.

#### 4. Comité d'éthique de la Recherche : Rémunération des rapporteurs

**M. Paris.**- Il s'agit ici de la question de rémunérer les rapporteurs, donc les personnes qui sont la base de travail du comité d'éthique pour la recherche.

Je vous ai fait un petit rappel au sein du rapport. Le comité d'éthique a été créé en 2020 et ses missions principales sont d'accompagner les chercheurs, notamment les aider en rendant des avis éthiques. C'est la mission principale. Pour rendre ces avis éthiques, la personne habilitée à solliciter l'avis a sollicité le bureau, qui est l'organe qui régit le travail du comité, et le bureau va donner à deux rapporteurs à chaque fois l'instruction des dossiers.

S'est posée la question de la rémunération, comme indiqué dans le rapport, concernant toutes les personnes en interne, c'est-à-dire au sein du comité d'éthique puisque le bureau peut donner l'instruction de ces dossiers à des membres du comité d'éthique ou des personnes extérieures si le thème scientifique en cause ou des technicités particulières, des connaissances ne sont pas représentés au sein du comité. On peut donc avoir recours à des personnalités extérieures.

S'est donc posée la question de la rémunération puisque toutes ces personnes ont déjà une activité et cela représente un potentiel de travail. Est donc remontée cette question du financement de ces expertises, donc de ce travail réalisé sur ces rapports.

Au 17 mai 2021, il y avait 11 dossiers en cours d'instruction et huit rapporteurs, dont quatre en cours de désignation.

Il vous est proposé de fixer cette rémunération rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour inclure toutes les personnes qui ont déjà pu se prononcer là-dessus, mais de fixer le montant à 1,5 heure équivalent de travaux dirigés, donc 40,41 € bruts. Ceci financé sur les fonds alloués au budget initial et au comité électoral, c'est pour cela que cela correspond à ce calcul.

C'est sur la base d'une centaine de rapports, ce qui porte aux alentours de 5 000 à 6 000 € par an pour rémunérer les experts.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des commentaires, des demandes de complément ?

Monsieur Bouchet.

**M. Bouchet.-** Bonjour. J'aurais aimé savoir qui compose ce comité d'éthique et comment sont désignés les rapporteurs. Je ne connais pas du tout cette structure interne. Je pense que cela a été établi avant que nous soyons élus.

Pourrait-on en savoir plus et pourrait-on avoir, pour la suite, un document nous expliquant un peu sa composition et les modalités de choix des rapporteurs en fonction des dossiers à traiter ?

**M. Paris.-** Tout à fait. Je vais vous partager une URL et vous pourrez avoir les renseignements. C'est une URL qui va vous renvoyer sur une page internet où il y a toute la documentation.

Pour répondre plus précisément, le comité est composé de 42 membres dont 28 membres volontaires, c'est-à-dire des personnes qui ont fait acte de candidature. Tout cela a été validé par le conseil académique et par le conseil d'administration. Ainsi que quatre doctorants volontaires et 10 autres membres, dont huit qui ont une compétence dans un domaine donné, par exemple de déontologie, de RGPD, donc pas forcément des personnes préparant un doctorat ou ayant un doctorat, et deux membres issus de la société civile. Voilà pour les personnes qui composent le comité.

Pour répondre à l'autre question sur la détermination des membres, cela se fait à la libre appréciation des membres du bureau. Pour régler l'activité du comité d'éthique, il y a un bureau qui est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Ce bureau se réunit et sur la base de fiches de renseignement qu'on a demandées pour les personnes qui le composent, il va voir en fonction de la demande posée. Si c'est pour une question d'un protocole donné, un aspect de physique, on va chercher à voir si on a quelqu'un en interne qui pourrait correspondre et qui pourrait être intéressé. Le bureau demande à cette personne si elle veut bien réaliser l'expertise. Cette personne accepte ou non, ce qui est déjà arrivé à cause d'un lien avec la personne qui déposait.

S'il n'y a personne, un appel est réalisé et des recherches sont faites auprès de tiers, même si la plupart du temps ce sont des personnes issues de notre communauté, de la communauté scientifique de BFC.

**M. Bouchet.-** Merci.

**M. Grevey.-** Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Non.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ? Je ne vois personne.

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

Dans le fil de la discussion, quelques personnes ont regardé un peu plus en détail et il semble qu'on ait mis deux fois le même master, Madame Cayot, deux fois le master

GREEN et on a oublié le master M2P. Et puis il y a une inversion entre les deux parcours. On va donc essayer d'être un peu plus rigoureux pour la suite.

**M. Noirjean.**- En effet, je viens de voir la gestionnaire et il y a une erreur d'écriture sur cette délibération.

**M. Grevey.**- Est-ce que nous pouvons la prendre en compte malgré tout et revenir devant vous pour la compléter la prochaine fois ? Est-ce que cette méthode vous paraît régulière ?

Qu'en pense notre juriste ?

**M. Paris.**- On modifiera la délibération.

**M. Grevey.**- Est-ce que l'on peut modifier la délibération ?

**M. Paris.**- On a indiqué que c'était sous réserve de trouver l'erreur. On peut donc l'intégrer dans la délibération et soumettre cette proposition au vote.

**M. Grevey.**- Je vous propose donc de revenir sur le vote, si vous le voulez bien, donc sur le 2c.

Sous réserve des corrections, c'est-à-dire de remplacer l'un des deux masters GREEN par le master MP2 et sous réserve de réinverser entre les deux masters où cela a été interverti (BEWM et EMME) êtes-vous d'accord avec la délibération 2c ?

Je vais reprendre le vote :

Qui est contre ? On n'a plus de voix contre.

Qui s'abstient ? Nous avons 4 abstentions. Nous n'avons qu'une abstention.

Unanimité moins 1 abstention.

Je vous remercie.

Excusez-nous pour le désagrément.

Le point 5 5, désignation d'un vice-président, concerne notre collègue Lionel Maillot qui est retenu par une action à l'extérieur. Il ne pourra arriver que dans une heure.

Je vous propose de passer son tour et de le mettre en fin de conseil d'administration. J'espère qu'il sera là.

Je vous suggère de passer directement au rapport n° 6.

## **6. Résultats des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) RITM-BFC 2021 et budgets prévisionnels par établissement des actions par levier de transformation pour l'année universitaire 2021-2022**

**M. Grevey.**- Ce sont les hauts responsables du projet RITM, Madame Morlaix et Monsieur Muyard, qui devraient intervenir.

**Mme Morlaix.**- Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. C'est moi qui vais faire la présentation en tant que coordinatrice du programme RITM.

J'avais préparé une petite présentation, mais je ne sais pas si je vais pouvoir la partager puisque j'ai le statut d'invitée. Sinon, je ferai sans et ce sera aussi bien.

Deux points à l'ordre du jour concernant RITM :

- les résultats des appels à manifestation d'intérêt,
- les budgets prévisionnels par établissement pour les actions par levier pour la prochaine année universitaire.

Un rappel préliminaire afin que tout le monde ait le même niveau d'information. Le programme RITM est un programme ANR NCU (nouveaux cursus à l'université) financé

par l'ANR pour 10 ans, structuré autour de sept leviers de transformation. C'est un programme qui s'intéresse à l'orientation et à la réussite des étudiants ou à l'accompagnement des équipes pédagogiques pour cette réussite étudiante, ainsi qu'à la formation tout au long de la vie de nos étudiants.

Le programme RITM est structuré autour de sept leviers principaux :

- Le premier levier de transformation porte sur toutes les actions que l'on peut imaginer autour de l'orientation et de la réussite à l'entrée à l'université.

- Le second levier tourne plutôt autour de l'engagement étudiant, des parcours différenciés que l'on pourrait proposer aux étudiants et des parcours qui leur permettent de s'ouvrir sur la société en général.

- Le levier 3 s'intéresse plutôt aux liens que l'on pourrait faire entre les cursus de formation, notamment dans le premier cycle et la recherche.

- Le levier 4 de RITM porte plus particulièrement sur l'engagement enseignant, comment soutenir les équipes pédagogiques, comment accompagner les enseignants vers des démarches innovantes.

- Le levier 5 porte justement sur la formation tout au long de la vie et l'appétence pour les étudiants à revenir se former, notamment dans l'enseignement supérieur.

- Le levier 6 est un peu à part puisque c'est l'accélérateur de transformation pédagogique, c'est-à-dire que c'est la cellule au sein de RITM qui vise à coordonner toutes ces actions.

- Le levier 7 est également à part puisque c'est le levier qui a été ajouté à RITM l'an dernier suite à l'appel à projet sur le numérique, pour lequel nous avons obtenu un financement par le plan de relance sur l'hybridation des enseignements et les pratiques dans l'enseignement supérieur.

Voilà les sept leviers qui animent RITM, avec cette année une particularité pour RITM. Nous avons changé la coordination de RITM qui était assurée auparavant par Sébastien Chevalier qui a été amené vers d'autres horizons. Nous avons repris la coordination, avec Frédéric Muyard qui est le directeur de l'INSPÉ de Besançon.

Nous avons cette année, pour RITM, une phase d'évaluation bilan avec l'ANR, ce qu'on appelle un *go/no go* au bout de 3 ans puisque cela fait 3 ans que RITM a été initié sur le territoire.

Pour cette démarche d'évaluation par la ANR, nous avons renforcé la partie évaluative dans RITM par rapport à tous les projets financés. Nous avons également réfléchi à une nouvelle dynamique, de nouvelles perspectives qui passent par les appels à manifestation d'intérêt que nous avons lancés vers les différents établissements. Pour l'instant, nous avons lancé trois appels à manifestation d'intérêt pour l'an prochain sur les trois premiers leviers.

Le premier appel à manifestation d'intérêt concernait le premier levier RITM qui, je vous le rappelle, porte sur la réussite et l'orientation des étudiants dans le supérieur, avec un appel à manifestation d'intérêt qui était orienté sur la liaison entre le secondaire et le supérieur. Il nous semblait que RITM pouvait accompagner un certain nombre d'actions pour renforcer cette liaison et pour former un réseau d'ambassadeurs entre le secondaire et le supérieur pour à la fois former les étudiants de nos universités, de nos établissements, pour aller à la rencontre des lycéens, mais former également nos équipes d'enseignants pour aller à la rencontre des collègues du second degré ou en tout cas accompagner les équipes et les étudiants.

Cet appel à manifestation d'intérêt a suscité un certain nombre de réponses de la part des équipes, des collègues. 13 projets ont été proposés à l'équipe de RITM, ce qui recouvre à peu près 80 personnels des différents établissements.

Le deuxième appel à manifestation d'intérêt qui a été proposé aux équipes portait sur le levier 2 de RITM, levier qui s'intéresse aux parcours différenciés, à l'engagement étudiant. Ici, l'idée était de proposer aux équipes de favoriser l'engagement étudiant en dehors de ce qui est proposé dans les cursus, par exemple des actions de bénévolat dans une association ou des actions en faveur de la découverte de l'entrepreneuriat. L'idée est

d'accompagner les équipes et de leur proposer un système de reconnaissance de cet engagement des étudiants, soit dans le milieu associatif, soit sur des projets à caractère entrepreneurial.

Pour ce deuxième appel à manifestation d'intérêt, nous avons reçu six réponses des différents établissements, donc six projets orientés vers la reconnaissance de cet engagement.

Le dernier appel à manifestation d'intérêt porte sur le levier 3 de RITM, levier qui s'intéresse aux liens que l'on peut faire entre la formation et la recherche, notamment la formation en 1<sup>er</sup> cycle, donc pour les étudiants de licence et la recherche scientifique. RITM propose aux équipes de les accompagner dans la mise en place d'un dispositif qui peut être dans l'ingénierie pédagogique des modules, par la formation de tuteurs ou la mise en place d'actions innovantes pour favoriser ce lien entre la formation et la recherche.

Nous avons ici une vingtaine de projets qui ont été déposés, 17 plus exactement, par les équipes des différents établissements pour travailler sur ce lien formation-recherche. Sont proposées un certain nombre d'actions aux étudiants de licence à partir de la rentrée.

Ces différents AMI ont donné lieu à un budget qui sera alloué à chaque établissement. Dans le document qui vous a été proposé pour préparer ce conseil d'administration, nous avons réparti les montants à la fois par établissement et par levier, avec un appel à manifestation d'intérêt sur le levier 1 pour un total général de 39 349 € répartis entre les sept établissements.

Un total pour l'appel à manifestation d'intérêt du levier 2 de 14 348 €.

Un total pour l'appel à manifestation d'intérêt sur le levier 3 de 76 971 €.

L'ensemble de ces projets déposés dans le cadre des AMI représente une somme d'environ 130 000 € pour RITM, somme qui sera reversée aux établissements en fonction des projets qu'ils ont proposé.

Je ne sais pas si on vote point par point ou si je passe au deuxième point qui est en lien également.

**M. Grevey.-** On peut passer au deuxième point.

**Mme Morlaix.-** Par rapport aux budgets prévisionnels par établissement, qui seront reversés aux établissements membres et partenaires de RITM, ces reversements concernent non plus uniquement les AMI mais l'ensemble des actions déployées dans le cadre de RITM et dans chaque établissement.

Ce sont des actions qui sont déjà en place dans les établissements ou qui seront mises en place dans les établissements à la rentrée. Ce sont les projets issus des appels à manifestation d'intérêt que je viens de vous présenter. Ce sont les heures de pilotage qui sont également attribuées aux pilotes de levier ou les heures de coordination de RITM.

Pour l'instant, ce sont des montants prévisionnels. Les montants définitifs sont en train d'être ajustés en fonction des établissements.

Ce qui vous est proposé dans le document de synthèse qui vous a été envoyé, ce sont les montants prévisionnels, les montants définitifs seront votés au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Par rapport à ces montants par établissement, vous avez la répartition par établissement et par levier de RITM sur les cinq premiers leviers de RITM, plus une ligne pour la coordination du projet RITM. Ces montants prévisionnels reversés aux établissements pour l'année 2021-2022 s'élèvent à 479 574 € entre les sept établissements partenaires de RITM.

Voilà pour la synthèse de ces données.

**M. Grevey.-** Je vous remercie. Je vais profiter d'avoir la parole pour vous poser une petite question.

J'imagine que vous mettez en route chaque année les appels à manifestation

d'intérêt. Est-ce qu'on a plus de collègues qui s'y intéressent ou est-ce que ce sont toujours les mêmes collègues ?

**Mme Morlaix.**- Ils ne sont pas déployés chaque année. Depuis le déploiement de RITM, en 2018, il n'y a pas eu d'appel à manifestation d'intérêt chaque année.

Nous avons voulu faire cela cette année pour relancer la dynamique de RITM étant dans une phase de transition en attendant l'évaluation par l'ANR.

Après, ces appels à manifestation d'intérêt peuvent servir de base ou de projet initiateur pour répondre à des appels à projets plus vastes que RITM proposerait l'année prochaine.

Par rapport aux collègues qui sont concernés, on s'aperçoit - je le dis en ayant une vision un peu rétrospective de ce qui s'est fait dans RITM - qu'on arrive à toucher de plus en plus de collègues, c'est-à-dire qu'on commence tout de même à sentir que RITM, au sein des établissements, commence à être connu. Mais il me semble qu'au niveau de la communication et de la diffusion de l'information par rapport à RITM, on peut encore faire mieux au niveau des établissements.

Sur ces trois appels à manifestation d'intérêt, on a eu des collègues qui ne connaissaient pas encore RITM et qui se sont engagés, c'est donc plutôt encourageant.

**M. Grevey.**- Merci.  
Monsieur Piat.

**M. Piat.**- Bonjour. Merci pour votre présentation.

J'ai une question concernant le levier 2 qui est l'accompagnement de la reconnaissance de l'acquis des étudiants hors cursus. Il s'avère que j'ai été responsable, dans mon établissement, pendant de très nombreuses années, de ce qu'on appelait les PIC qui étaient les Projets Interdisciplinaires Collectifs où les étudiants construisaient des projets en dehors de leurs cursus.

La question de la reconnaissance de ces acquis est une question qui n'est pas facile pour un établissement. Je suis donc un peu curieux de savoir ce que vous entendez sous ce terme de reconnaissance des acquis.

J'ai une question subsidiaire, toujours sur ce levier. À l'époque, on avait aussi une problématique pour financer les projets des étudiants. C'était compliqué, même si ce n'était pas forcément des grosses sommes. Apporter un financement était complexe alors qu'on s'était rendu compte que chez les étudiants, il y avait une énorme volonté pour monter des projets puisqu'en période de pointe, quand je gérais cela, on était facilement à plus de 100 projets par an. C'était donc tout de même assez conséquent. Mais ils travaillaient essentiellement sans ressource.

**Mme Morlaix.**- Ce que vous dites rejoint tout à fait les actions mises en place dans le cadre du levier 2 de RITM. Dans le cadre de ce levier 2, on travaille vraiment sur le déploiement d'UE transversales, d'UE libres qui permettent aux étudiants de travailler sur d'autres projets que ce qui leur est proposé dans les maquettes de formation.

On essaie, dans une certaine mesure, de favoriser l'interdisciplinarité. C'est-à-dire que des étudiants de filières différentes se rencontrent. Par exemple, le projet PIC que vous évoquez pourrait parfaitement entrer dans ce levier 2 avec ce que propose RITM, qui est un accompagnement des équipes. Cela peut être un accompagnement pour valider ces UE transversales si elles sont déclarées comme EU transversales par les équipes, mais cela peut aussi être de travailler sur une autre forme de reconnaissance.

À l'heure actuelle, on travaille sur une forme de reconnaissance, il s'agit d'Open badges qui sont développés par le collectif Bravo-BFC. Ce sont des badges qu'on donnerait aux étudiants pour leur permettre, par exemple sur un CV, de valoriser cette expérience qu'ils ont eue dans le cadre d'actions qui sont en dehors des cursus proposés classiquement dans les établissements.

**M. Piat.**- Est-ce que les étudiants ont accès à des aides financières dans le cadre de RITM ?

**Mme Morlaix.**- Les étudiants peuvent avoir accès à des aides, tout dépend du projet. Mais ici, ce sont plutôt les équipes qui vont être aidées à la fois pour faire valider par ces étudiants ces UE transversales ou ces Open badges. Ce sont donc plutôt les équipes que nous accompagnons, par exemple pour mettre en place une réflexivité sur l'expérience que les étudiants ont eue dans ces EU transversales ou dans ces différentes initiatives. Ou bien c'est un accompagnement pour savoir ce qu'est un Open badge, comment le faire valider, comment lui donner du sens, etc.

Ce sont donc plutôt, ici, les équipes qui vont être accompagnées.

Dans le cadre des UE transversales, c'est par exemple toute la reconnaissance du travail de l'enseignant pour faire reconnaître l'EU transversale. C'est par exemple la valorisation des heures qu'il va passer à accompagner l'étudiant et qu'il va passer aussi à étudier le dossier que l'étudiant va rendre pour valider son UE.

**M. Piat.**- Merci.

**M. Bouchet.**- J'ai trois petites questions. Je ne suis pas sûr qu'elles soient toutes en relation avec le débat d'aujourd'hui et le vote, mais c'est pour information parce que je ne connais pas très bien ce dispositif.

Vu l'année 2020-2021 que nous avons vécue, je suppose que beaucoup d'actions n'ont pas pu être menées. La part budgétaire qui avait été consacrée ou prévue à cet effet est-elle reportée sur cette année ou les années qui viennent ?

Ma deuxième question est relative à ces trois actions, à ces trois leviers qui ont été proposés. D'un point de vue extérieur, j'ai l'impression que sur le premier levier, il y a une disproportion des réponses de la part de l'uB par rapport aux autres établissements. Est-ce que cela veut dire que c'est surtout centré sur la Côte d'Or ou est-ce que cela va concerner tous BFC et tous les lycées de Bourgogne-Franche-Comté ?

J'ai vu qu'il y avait le Polytechnicum, mais je ne sais pas ce qu'il y a dedans et ce qui est fait concrètement.

Ce projet paraît extrêmement intéressant. A-t-il été envisagé, à un moment donné, de lancer un projet de recherche sur le lien lycée - enseignement supérieur et notamment les difficultés ou les leviers qui peuvent être proposés aux étudiants de ce point de vue ?

**Mme Morlaix.**- Merci, Patrick, pour toutes ces questions. Je vais essayer de les reprendre dans l'ordre.

Sur la première intervention, effectivement et comme pour tout le monde, l'année a été compliquée, l'année précédente également. Pour l'instant, un certain nombre d'équipes nous ont demandé le report des crédits pour mettre en place les actions qui n'avaient pas pu se développer pendant l'année. Il y a donc effectivement un report.

Sur le deuxième point concernant la réponse de l'uB à l'AMI 1, j'ai envie de dire que cela doit être un peu en rapport avec la diffusion d'une information. C'est ce que je voulais dire en disant que nous avions des progrès à faire.

Patrick, lorsque tu dis que tu connais mal ce dispositif, c'est tout de même bien la preuve qu'il faut que nous communiquions plus et mieux sur le dispositif RITM.

Par rapport à l'AMI 1, une information est passée au sein de l'uB, que j'ai fait passer directement parce qu'il se trouve que comme j'ai la vice-présidence à la formation, la liaison second degré / supérieur m'intéresse particulièrement. J'ai donc fait passer un message. Je ne sais pas du tout si c'est ce qui a plus ou moins joué, mais on se pose toujours la question de la diffusion de l'information dans les différents établissements.

J'avais accompagné le message pour les 3 AMI, mais plus particulièrement pour l'AMI 1. Je ne sais pas du tout si c'est ce qui a fait qu'on a beaucoup plus de réponses pour l'uB. Normalement, tous les établissements ont eu la même information.

Ce qui a joué contre nous et ce qui a joué, à mon avis, contre tous les établissements, ce sont les délais très contraints que nous avons parce que nous avons certes repris la coordination avec Frédéric, mais nous avons aussi fait un certain nombre de changements, c'est-à-dire que nous avons renouvelé l'équipe et les porteurs de levier et on s'est mis à travailler à partir de janvier sur les différents leviers en se disant qu'il fallait peut-être passer par le système des AMI. En fait, les équipes avaient un mois pour répondre aux AMI, ce qui était très serré, mais nous étions contraints par ces délais pour les conventions de reversement aux établissements qui devaient être prêtes dans le courant du mois de juin.

On a donc travaillé dans un temps très serré et je pense que cela n'a pas joué en notre faveur et que certains collègues d'autres établissements auraient pu répondre. Ils nous le disent d'ailleurs maintenant, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas eu le temps mais qu'ils étaient intéressés. Je pense donc qu'à plus long terme, nous n'aurions pas que l'uB qui répondrait.

Pour le troisième point, il existe au sein de RITM des financements de projets de recherche. Des appels à projets de recherche avaient été lancés en 2019, peut-être même en 2020. Cela n'a pas été relancé cette année parce que nous sommes dans une phase de transition avec l'ANR et nous attendons le retour de ces projets de recherche avec des rapports dessus pour voir un peu ce que cela donne. Nous sommes dans une phase de réflexion et nous allons certainement reproposez aux équipes, l'an prochain, de financer des recherches pluriannuelles, notamment sur la réussite et l'orientation dans l'enseignement supérieur.

La liaison lycée-université pourrait donc vraiment faire l'objet d'une telle recherche. À mon avis, ce serait fort intéressant.

**M. Bouchet.**- Merci.

**Mme Attuel-Mendes.**- Mon intervention arrive un peu tardivement par rapport à ce qu'a dit Emmanuel Piat, mais cela rejoint ce que disait Madame Morlaix.

Vous évoquez le fait qu'il y aurait peut-être, finalement, en raison des délais contraints sur l'AMI 1, un nouvel appel à manifestation d'intérêt prochainement pour des projets sur ce levier 1, donc les liaisons secondaire-supérieur. Est-ce envisageable pour l'année prochaine ?

Si c'est le cas, je n'ai pas très bien compris ce que vous disiez parce que vous évoquiez que ce serait pour de l'accompagnement par les encadrants que le financement allait être donné pour de l'engagement étudiant. Mais quand on lit le rapport, on voit que c'est hors cursus ou non reconnu dans le cursus.

Est-ce forcément adossé à une UE ou est-ce que cela peut être hors UE ? Je pense à de l'engagement associatif où il y a des valeurs d'engagement citoyen qui sont très nettement mises en valeur. N'importe quel représentant étudiant vous expliquera tout ce qu'il a acquis comme compétences dans cet engagement-là. Est-ce qu'il est possible d'avoir des financements sur ce levier 2 ou est-ce que c'est hors périmètre dans la mesure où c'est nécessairement du corps encadrant qui sera le réceptacle de ces financements RITM ?

**Mme Morlaix.**- Je vais essayer de répondre à vos deux interrogations. J'avais un retour de son...

**Mme Attuel-Mendes.**- Mon mari est en télétravail à côté, je suis désolée ! Ce sont les joies de l'*open space* familial !

**Mme Morlaix.**- C'était juste pour que je ne réponde pas à côté, mais vous me le direz.

Si j'ai bien compris, le premier aspect sur l'AMI est de savoir s'il y aura un prochain AMI 1. Pas cette année. Certainement l'an prochain, ou alors on l'ouvrira plus largement à un appel à projets.

Ceci étant, j'attire votre attention sur le fait que l'équipe RITM reçoit aussi des projets des équipes - et peut-être que cela ne se sait pas assez - à différents moments de l'année et étudie les projets des équipes. Après, on vous dira dans quel *timing* on est capable d'y répondre, notamment par rapport aux conventions de reversement qui sont faites annuellement, mais on peut étudier un projet et le travail avec vous pour être prêt pour la prochaine convention de reversement.

Concernant l'engagement étudiant, ce n'est pas une reconnaissance salariale ou en termes d'heures. Ce n'est pas ce qu'on propose aux étudiants. On leur propose un accompagnement à la fois des équipes, mais quelque part aussi des étudiants par une forme de reconnaissance. Par exemple les Open badges. C'est bien l'étudiant qui va bénéficier de cet Open badge délivré par son établissement, mais pour délivrer un Open badge, cela suppose tout de même une certaine préparation de l'équipe pédagogique et cela suppose de donner les outils à l'équipe pédagogique pour savoir ce qu'est un Open badge, comment on le construit, comment on peut le faire valider, etc. L'étudiant va donc bien bénéficier d'une reconnaissance, mais ce ne sera pas une reconnaissance "salariale" du type heures de vacation.

Par contre, ce que vous disiez comme objectif, c'est-à-dire récompenser l'engagement citoyen, cela entre parfaitement dans le levier 2 de RITM. C'est vraiment cette idée de favoriser l'engagement de l'étudiant en dehors de son cursus et notamment dans le milieu associatif.

**Mme Attuel-Mendes.** - Si je comprends bien, on pourrait très bien, au fil de l'eau, sans appel à projets ou sans appel à manifestation d'intérêt, vous suggérer un projet d'accompagnement soutenant l'engagement citoyen étudiant et que vous puissiez l'étudier et éventuellement prévoir un financement.

**Mme Morlaix.** - Tout à fait. L'idée de RITM est que nous impulsions, en tant qu'équipe, une dynamique et nous vous proposons des choses et que vous, en partant des acteurs de terrain, des étudiants et des situations que vous connaissez bien, vous soyez capables de nous dire ce dont vous avez besoin.

Il y a vraiment ces deux logiques dans RITM, c'est-à-dire que nous impulsions bien évidemment pour essayer d'accompagner, mais pour répondre aussi aux besoins du terrain, les équipes peuvent nous solliciter et l'équipe de RITM étudie la demande et voit ce qu'elle est en mesure de faire.

**Mme Attuel-Mendes.** - Merci.

**M. Grevey.** - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de complément ? Non.  
Je vous propose de délibérer.

Pour la première partie, c'est-à-dire les réponses aux appels à manifestation d'intérêt, c'est une prise de connaissance des résultats de l'AMI en sachant que les montants qui sont indiqués sont intégrés dans le tableau de la partie 2. Là, c'est plutôt une délibération.

Je vais donc vous demander de bien vouloir délibérer sur le montant prévisionnel des conventions de reversement par établissement pour les actions qui vont être menées en 2021-2022 par levier de transformation et qui correspondent à un montant de 479 574 € pour cette année universitaire.

Qui est contre ? Je ne vois personne.

Qui s'abstient ? Personne non plus.

(Unanimité).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

**Mme Morlaix.** - Merci à vous.

**M. Grevey.**- Merci, Sophie Morlaix, pour la présentation très intéressante.  
Je vous propose maintenant de donner la parole à Madame Claudia Laou-Huen.

## 7. Enveloppe pour les bourses de mobilité entrante 2021-2022 – projet ISITE-BFC

**Mme Laou-Huen.**- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.  
Ce sera très rapide, je vous rassure.

Il s'agit effectivement des bourses de mobilité entrantes qui sont l'un des dispositifs financés par l'ISITE, qui a pour objectif d'attirer les étudiants internationaux dans l'un des 16 masters UBFC.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le comité de pilotage ISITE propose de mobiliser 178 000 € pour ces bourses qui, pour votre complète information, s'élèvent en général à 800 € par mois maximum sur une durée de 10 mois maximum.

**M. Grevey.**- C'était clair et rapide. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Deffontaines.

**M. Deffontaines.**- Je voudrais juste une précision. Cela concerne combien d'étudiants ? Et est-ce que cette enveloppe est suffisante pour répondre au besoin par rapport à ce que vous avez donné comme limite maximale de bourse ?

**Mme Laou-Huen.**- Les 178 000 € correspondent à entre 20 et 30 étudiants concernés par ce dispositif. Tout dépend aussi de l'origine géographique de l'étudiant, de ses conditions sociales, ainsi que de la taille de la promotion du master concerné.

À ce jour, je ne peux pas vous indiquer le nombre d'étudiants qui seront inscrits à la rentrée puisque les inscriptions en master sont encore en cours jusqu'au 21 juin. Pour l'instant, je n'ai donc aucune idée du nombre d'étudiants qui seront inscrits, je ne sais pas si ce sera 300 ou plus.

C'est un dispositif qui vient compléter un autre qui est proposé par la Graduate School EIPHI, qui couvre aussi un certain nombre d'étudiants qui sont dans les masters ISITE.

En pourcentage, je ne pourrai pas vous dire combien cela représente. En gros, c'est entre 20 et 30 étudiants qui seraient financés et soutenus par l'ISITE pour pouvoir s'installer tranquillement dans notre belle région.

L'année dernière, je crois que ce sont 37 étudiants qui ont été concernés par ce dispositif.

En revanche, je peux vous proposer de vous renseigner plus précisément lors d'un prochain CA en ayant cette fois des chiffres plus consolidés sur le nombre d'inscrits aux masters UBFC. Cela vous donnera une idée de la proportion d'étudiants concernés.

**M. Grevey.**- Monsieur Deffontaines a demandé si le montant était suffisant.

**Mme Laou-Huen.**- J'avais compris par rapport au nombre d'étudiants inscrits.

Ces bourses peuvent être cumulées avec d'autres bourses qui sont attribuées aux étudiants sur critères sociaux. Il s'agit d'un montant qui a été réfléchi il y a 2 ou 3 ans par l'ensemble des responsables des masters concernés.

Cela dépend beaucoup des situations individuelles. Pour le moment, nous n'avons jamais eu de réflexion sur la nécessité de revaloriser ou pas ce montant.

Je crois que quelques responsables de master sont présents. Ils peuvent peut-être répondre puisque c'est eux qui sont chargés de proposer des étudiants bénéficiaires de ces bourses.

**M. Grevey.**- On avait identifié, il y a quelques semaines, quelques étudiants en difficulté financière. Ils devaient être deux ou trois et normalement, nous leur avons apporté un soutien. Je pense donc que le nombre n'est peut-être pas loin d'être correct par rapport au besoin.

Je l'analyse comme cela, mais c'est une vision très particulière.

**Mme Laou-Huen.**- Il est effectivement difficile de répondre puisque tout dépend de la situation personnelle de l'étudiant, de ses différents revenus.

**M. Deffontaines.**- Merci.

**Mme Laou-Huen.**- Je vous en prie.

**M. Grevey.**- Avez-vous d'autres questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre cette délibération qui prévoit 178 000 € pour l'année universitaire 2021-2022, pour accueillir des étudiants étrangers dans nos masters ?

Y a-t-il des abstentions ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie. Merci Madame Laou-Huen.

Monsieur Noirjean, je vous laisse aborder un sujet hautement symbolique.

## 8. Mise en conformité réglementaire du guide sur le remboursement des frais de mission

**M. Noirjean.**- Merci Monsieur le Président.

Je reviens devant vous pour présenter une évolution du guide de remboursement des frais de mission.

Les frais de mission sont encadrés par un ensemble de textes réglementaires, décrets et arrêtés.

Les frais de mission permettent de rembourser différents frais relatifs à la réalisation d'une mission, que ce soit des frais de repas, de nuitée et de transport. Le principe général qui prévaut est que la bonne utilisation des deniers publics doit favoriser les coûts les plus bas possible.

Dans le cadre des transports, toujours selon cette idée générale, il est autorisé que les missionnaires puissent prendre leur véhicule personnel. Dans ce cas, deux modalités de remboursement de frais de mission sont possibles, le remboursement aux indemnités kilométriques qui est prévu par un arrêté et le remboursement sur la base d'un tarif SNCF de seconde classe.

Le guide du missionnaire prévoyait de rembourser sur la base des indemnités kilométriques, qui est un taux plus favorable sur le plan financier. Je me suis amusé à faire une petite estimation : sur 170 km, cela varie du simple au double.

Le deuxième aspect, c'est qu'il n'est pas légal de permettre de rembourser sur la seule base des indemnités kilométriques, mais le remboursement sur la base des indemnités kilométriques doit être justifié lorsqu'il n'y a pas de transport en commun efficace, que la mission réclame de transporter une charge lourde, par exemple, ou que la mission se réalise en dehors des heures de service de transport en commun.

Quand un agent décide d'utiliser ou souhaite utiliser son véhicule personnel pour des motifs de convenance tout à fait personnels en dehors des cas que j'ai précisés, par exemple, l'ordonnateur de la mission doit choisir le mode de remboursement le moins favorable qui est celui du remboursement sur la base des indemnités et sur la base du tarif SNCF seconde classe.

Le guide du missionnaire prévoyait aussi la possibilité de rembourser les frais d'essence lorsqu'un missionnaire utilise son véhicule personnel et ce n'est pas prévu par la réglementation. C'est pourquoi je vous propose et je vous présente des modifications du guide du missionnaire, pour nous réaligner face à la réglementation et pour ne pas autoriser le remboursement des frais d'essence lors de l'utilisation d'un véhicule personnel, ce qui est tout simplement illégal. Il y a eu des cas cette année en utilisant le guide actuel, ce n'est donc pas un problème, mais cela a déjà été relevé par l'agent comptable.

Il s'agit d'autre part de laisser toute latitude et tout l'entendement à celui qui ordonne la mission pour choisir le mode de remboursement entre les indemnités kilométriques plus favorables et le remboursement sur la base du tarif SNCF de seconde classe, sachant que c'est bien le supérieur hiérarchique qui a la meilleure connaissance des modalités et des caractéristiques de la mission et qui peut décider les modalités du remboursement.

J'ai résumé l'esprit du rapport qui vous a été remis.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des demandes de précision, voire des commentaires ?

**M. Noirjean.-** J'ajoute que dans les établissements membres, il y a bien ces deux modes de remboursement qui peuvent être utilisés en fonction de la nature de la mission et de ses caractéristiques, soit l'indemnité kilométrique, soit le remboursement sur la base d'un tarif SNCF de seconde classe.

**M. Grevey.-** Si j'ai bien compris le rapport, c'est que nous nous remettons dans les clous.

Je vous propose de voter dans ce sens-là, donc de passer de la version actuelle du rapport à la version corrigée proposée, c'est-à-dire qui exclut la possibilité de rembourser le carburant aux agents et qui incite à utiliser les transports en commun, ce qui est de toute façon bien plus raisonnable sur le plan du développement durable, mais qui n'exclut pas le remboursement avec des indemnités kilométriques dans les cas où le transport en commun ne serait pas efficace.

Qui s'oppose à cette modification ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Merci Monsieur Noirjean.

**M. Noirjean.-** Merci Monsieur le Président. Merci Mesdames, Messieurs.

**M. Grevey.-** Je vous propose de passer au rapport 9.

## 9. Enveloppe pour les bourses de mobilité (entrante/sortante) dans le cadre d'alliances internationales impliquant les masters UBFC

**M. Grevey.-** C'est la cheffe de service relations internationales, Madame Pashayan, qui va vous parler.

**Mme Pashayan-Leroy.-** Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Le rapport que je vais vous présenter porte, comme l'indique son titre, sur le budget pour les bourses de mobilité dans le cadre d'alliances internationales impliquant des masters UBFC.

Il s'agit d'un dispositif qui a été mis en place l'année dernière, dans le cadre du projet ISITE-BFC, projet qui vise d'une part à renforcer le domaine d'excellence de notre site et, d'autre part, à accroître son internationalisation afin d'augmenter sa visibilité.

Un axe stratégique de la politique internationale d'UBFC à travers le projet ISITE est l'internationalisation des formations. Parmi nos priorités en matière d'internationalisation, il y a le recrutement d'étudiants internationaux et le développement de programmes de partenariats, notamment de programmes de doubles diplômes, le programme de diplômes conjoints avec des universités étrangères en master et doctorant.

L'objectif de ce développement est bien évidemment d'accroître la visibilité et l'attractivité internationale de nos formations.

Dans le cadre d'une telle stratégie axée sur la mobilité internationale, nous avons mis en place à UBFC des programmes de partenariats, des programmes d'échanges, des programmes de doubles diplômes avec des universités étrangères pour des masters UBFC soutenus par le projet ISITE-BFC.

Le projet ISITE-BFC prévoit un budget destiné à financer des bourses de mobilité, pour la mobilité entrante et sortante, pour des étudiants inscrits dans un master UBFC impliqués dans ces conventions internationales.

L'enveloppe proposée par le Copil ISITE pour financer ces mobilités est de 120 000 € pour l'année académique 2021-2022. Le montant des bourses s'élève à 800 € par mois. C'est une bourse d'excellence, une bourse au mérite.

Pour information, la bourse de l'ambassade de France qui est attribuée aux étudiants est d'à peu près 650 € par mois. La bourse ISITE est donc une bourse très confortable.

Voilà pour ce projet. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**M. Bouchet.**- C'est juste pour information. Quelle était l'enveloppe, l'année dernière, attribuée à ces bourses de mobilité ? Ce dispositif concernait combien de personnes ?

**Mme Pashayan-Leroy.**- L'année dernière, nous avons consommé 98 000 €. Ce qui correspond à 11 mobilités entrantes. Malheureusement, l'année dernière était une année spécifique liée à la situation de Covid et nous avons eu des désistements. Des étudiants avaient été acceptés dans le cadre de programmes de doubles diplômes mais ils n'ont pas pu venir à UBFC parce que les frontières étaient fermées.

Pour cette année, nous disposons de 120 000 €. Les demandes qui nous sont remontées correspondent à un peu plus de 110 000 €. Ce qui correspond à 15 mobilités, 12 mobilités entrantes et trois mobilités sortantes, trois étudiants de BFC qui vont partir en mobilité dans les universitaires partenaires.

**M. Bouchet.**- Merci.

**M. Grevey.**- Il n'y a pas plus d'étudiants qui sortent ?

**Mme Pashayan-Leroy.**- Si. Pour cette année, on a déjà trois mobilités sortantes, trois étudiants qui se sont positionnés pour partir à partir de septembre 2021 pour une année d'études dans les universités partenaires. Et nous avons déjà les demandes qui nous sont remontées, nous allons accueillir 12 mobilités entrantes, des étudiants qui viennent dans le cadre de doubles diplômes.

Je peux vous citer les masters. Nous avons deux étudiants qui viennent pour le master GREEN, un étudiant qui vient pour le master IoT, un étudiant qui vient dans le master T2MC. Nous avons deux étudiants qui seront accueillis dans le cadre de doubles diplômes en master PPN. Nous attendons deux étudiants qui seront accueillis dans le master MP2, opéré par AgroSup et nous attendons quatre étudiants qui seront accueillis dans le cadre du master Innovative Drugs.

**M. Grevey.**- Merci.

**Mme Attuel-Mendes.**- J'ai une interrogation sur l'articulation avec les précédentes mobilités qui ont été évoquées par Madame Laou-Huen. Là, vous parlez de GREEN et de MP2, mais ce sont des masters ISITE.

**Mme Pashayan-Leroy.**- Ce sont des masters UBFC qui sont soutenus par le projet ISITE.

**Mme Attuel-Mendes.**- On a voté quelque chose sur les mobilités entrantes ISITE et là, on vote quelque chose sur les mobilités entrantes sur des masters UBFC également, mais qui sont sur des alliances. N'y aurait-il pas un doublon ?

**Mme Pashayan-Leroy.**- Le dispositif précis qui a été présenté par ma collègue, Claudia Laou-Huen, ce sont des bourses au mérite, ce sont des bourses financées par le projet ISITE. Nous avons également un deuxième dispositif destiné à financer des bourses de mobilité pour les étudiants qui sont inscrits dans le cadre d'une convention internationale qui implique les masters UBFC.

Dans le dispositif précédent, c'était à titre individuel. Dans ce deuxième dispositif que je vous présente, c'est pour la mobilité encadrée, des étudiants qui viennent dans le cadre d'une convention internationale. C'est pour renforcer le partenariat qui a déjà été établi avec ces universités partenaires.

**Mme Attuel-Mendes.**- C'est-à-dire que cela peut être sur les mêmes masters mais pas dans le même cadre.

**Mme Pashayan-Leroy.**- Exactement.

**Mme Attuel-Mendes.**- Merci.

**Mme Pashayan-Leroy.**- Je vous en prie.

**M. Grevey.**- Est-ce que cela appelle d'autres remarques ou commentaires ? Non. Je vous propose de délibérer sur l'enveloppe allouée pour l'année 2021-2022 de 120 000 € pour des bourses de mobilité entrante et sortante qui concerne des alliances internationales qui ont été mises en place à UBFC.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

Je vous propose de passer au point d'information suivant.

## 10. Bilan de l'opération « Ingénieur.e Manager Tour 2020 » / Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management UBFC

**M. Grevey.**- Ce point va nous être présenté par Vincent Ambruster, notre vice-président Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management. Il va nous parler de l'opération « Ingénieur-e Manager Tour ».

**M. Ambruster.**- Merci Monsieur le Président.

L'idée de cette présentation est vous faire un retour sur l'opération « Ingénieur.e Manager Tour » dont vous avez reçu le descriptif en copie de l'invitation. Je peux partager le descriptif pour revenir dessus.

L'Ingénieur-e Manager Tour 2020 a bien évidemment été, comme on s'y attendait, perturbé par les conditions sanitaires. Pour rappel, c'est un événement qui est organisé par le Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC, qui comprend 10 écoles dont des écoles internes de l'uB et une école interne de l'UFC.

C'est un élément considéré comme emblématique du Polytechnicum que nous avons réussi à reconduire quelquefois, qui a pour l'instant déjà fait ses preuves en partie.

L'idée est de :

- Promouvoir la poursuite d'étude en région pour les lycéens. Le concept est d'aller au contact des lycéens dans la région, de faire la promotion des écoles d'ingénierie et de management, l'idée étant que les meilleurs élèves se projettent souvent sur des écoles hors région, parisiennes, lyonnaises ou autres. Et faire connaître le territoire pour qu'ils puissent se projeter sur une poursuite d'étude en région et que nous puissions garder nos talents.

- Déclencher également une vocation scientifique pour les jeunes filles puisqu'on sait par exemple que dans les anciennes filières S, on avait à peu près autant de filles que de garçons et on se retrouve, dans les filières ingénieurs par exemple, avec beaucoup moins de filles.

- Promouvoir l'attractivité du territoire.

En 2020, on a eu l'opportunité d'ajouter trois écoles qui ont participé avec nous en tant que partenaires : ESEO, l'ESTA et l'ESTP. ESEO et ESTP sont des écoles qui arrivent sur Dijon et l'ESTA est sur Belfort. Elles n'étaient pas affichées UBFC, mais elles étaient partenaires, c'est-à-dire qu'on était aussi amené à en parler et à distribuer leur plaquette dans les lycées.

Cette tournée était initialement prévue du 2 au 27 novembre 2020. Il se trouve que pour des raisons sanitaires, nous avons reporté l'événement. Partant d'un planning initial de 35 lycées généraux et deux lycées agricoles, nous avons été obligés de redéfinir le contexte et d'aller sur un nombre de lycées plus petit et en distanciel. C'est-à-dire que les conditions sanitaires plus les attentats ont fait qu'il était très difficile de rentrer dans les lycées. Nous avons donc été amenés à transformer l'événement en un événement en distanciel, qu'on a transformé en rencontres virtuelles de l'Ingénieur.e Manager Tour.

C'est-à-dire qu'on avait préparé le bus, tout était prêt. Les animatrices ont été recrutées, formées autour des formations que nous présentions. Par contre, cette fois-ci cela s'est fait à distance.

L'événement a finalement eu lieu du 26 novembre au 14 décembre, avec une reconstruction complète de l'événement et une prise de rendez-vous avec 22 lycées. 35 heures de rencontres virtuelles ont été organisées sous la forme de présentations et réponses aux questions.

L'événement s'est donc pas mal transformé puisque nous avons été amenés à faire appel à des volontaires étudiants. C'est-à-dire qu'initialement, si l'on regarde les indicateurs de cette année, on a eu 22 lycées et 360 visites d'élèves qui ont participé aux rencontres. Ce sont des élèves qui étaient intéressés par les écoles, qui avaient des envies d'aller vers des écoles d'ingénieurs ou de management. On a donc eu un public particulièrement intéressé, particulièrement attentif.

En revanche, en 2019, on avait touché 3 465 élèves qui étaient montés dans le bus pour connaître nos formations. Il y a donc eu une transformation de l'événement puisque nous avons tout de même cette volonté de toucher l'ensemble des lycéens pour qu'ils puissent être amenés à se demander s'ils voulaient poursuivre dans ces études. Ce qu'on n'a pas pu faire en étant à distance.

Par contre, le fait de reconstruire cet événement a permis de se rapprocher beaucoup du rectorat et des lycées pour pouvoir envisager la suite des événements pédagogiques autour de ces aspects.

J'en arrive au bilan financier. On se doute que l'événement a coûté beaucoup moins cher que prévu. On avait un bilan prévisionnel de 66 240 €, qui a finalement été réalisé à moitié puisqu'on a eu un bilan réalisé de 33 500 €. Sachant que dans ces 33 500 €, il y avait tout de même l'ensemble de la préparation du bus, bus qui a été annulé au dernier moment, ainsi que l'immobilisation du bus le temps de voir s'il était tout de même possible d'aller au sein des lycées éventuellement sur janvier.

Du coup, une trentaine de milliers d'euros n'ont pas pu être consommés, qui sont donc rendus à la Région puisqu'ils étaient vraiment fléchés par la Région. En fait, la Région avait amené 40 000 € sur cette opération, le reste était amené par les écoles elles-mêmes. L'ensemble du budget n'a donc pas pu être consommé. On n'a pas pu non plus le transformer spécifiquement vers d'autres opérations puisqu'il était voté pour cette opération spécifique.

Je suis à l'écoute des éventuelles questions par rapport à cet événement et au résultat de cette opération.

**M. Piat.**- Merci pour votre présentation. Ce retour d'expérience est intéressant. On sait qu'il y a chez la population étudiante un phénomène de saturation par rapport aux écrans. On sait aussi que d'un point de vue psychologique, les apprentissages *via* écrans interposés posent problème parce que le cerveau n'est plus sollicité comme il l'est normalement lorsque les étudiants sont devant un enseignant « conventionnel », en chair et en os. Là, il n'y a plus que la vision et l'ouïe qui sont sollicitées, ce qui amène un cerveau qui fonctionne de manière différente.

Sur ce type d'événement qui n'est pas vraiment de l'apprentissage mais une prise d'information, on voit que le succès a finalement été extrêmement mitigé alors que j'imagine que l'information a été parfaitement transmise à la population des étudiants.

Je pense que cela nous amène à nous interroger sur le télétravail ou la télé-information. Je n'ai pas de réponse, mais je trouve intéressant, même si vous en avez fait un peu les frais, cette remontée que vous nous présentez.

**M. Ambruster.**- Ce qu'il faut voir aussi, c'est que cela a été présenté un peu différemment aussi aux lycéens, c'est-à-dire qu'il y a eu cette fois-ci la forme du volontariat qui n'était pas en place sur les visites précédentes, les opérations précédentes où il y avait un parcours de classes qui était programmé et les enseignants arrivaient avec des groupes d'une quinzaine de lycéens qui étaient programmés tous les quarts d'heure.

Il est vrai qu'on a touché beaucoup moins de public, déjà par le fait qu'il n'y avait que le volontariat. Beaucoup de lycéens ne savaient donc pas qu'ils pouvaient être intéressés par les formations et, du coup, ils ne sont pas penchés dessus.

Après, *a contrario*, cela nous a fait aussi beaucoup réfléchir sur cette opération et, pour confirmer vos impressions, on se rend bien compte qu'aller au contact des lycéens est quelque chose d'important, pouvoir aller les interroger par rapport à leur orientation, répondre à des questions qu'ils ne se posaient pas encore. Ce sont là des points importants, mais on voit aussi, avec l'arrivée du distanciel, qu'on peut aussi faire des choses complémentaires à cette opération et peut-être justement répondre à des questions peut-être plus précises pour les lycées qui se sont interrogés, ainsi que la famille puisqu'on sait que la famille est importante aussi par rapport au choix de l'orientation. On réfléchit donc aussi à pouvoir ponctuellement, à la suite du passage du bus ou de ce tour-là, faire une petite interaction en distanciel avec nos étudiants dans nos écoles, avec nos enseignants pour pouvoir répondre aux questions qui pourraient naître après. Cela nous a ainsi permis de progresser par rapport à l'événement.

**M. Grevey.**- Merci.  
Monsieur Deffontaines.

**M. Deffontaines.**- Bonjour. Merci pour votre présentation.  
Ma question est un peu connexe et elle ne vous est pas directement adressée. Je me demandais s'il existait ce type d'initiative pour des formations plus strictement universitaires et tournées, par exemple, vers la recherche puisque vous avez évoqué l'argumentaire sur la peur vis-à-vis des professions de management ou les autocensures vis-à-vis du management ou de l'ingénierie ici pour des écoles d'ingénieurs, voire écoles privées de commerce. Je me demandais s'il y avait la même initiative pour les

établissements publics d'UBFC et plus purement universitaire, ou pour des filières universitaires plus traditionnelles.

**M. Ambruster.**- On peut évidemment s'inspirer de ces opérations pour créer des choses connexes à côté, évidemment. L'idée n'est pas d'être exclusif à l'ingénierie et au management.

Il faut tout de même être vigilant au fait de ne pas faire juste une sorte de bus de l'orientation qui pourrait être mal perçu parce que, dans ce cas, ce serait moins ciblé et il risque d'y avoir un problème de communication et d'écoute. Mais pourquoi pas des opérations séparées avec d'autres aspects, sur d'autres points. Je pense en effet qu'on peut tout à fait l'imaginer.

On interroge les lycées et on voit bien qu'ils sont assez distants des métiers de la recherche, donc pourquoi ne pas aller aussi les interroger sur ces points-là.

**M. Grevey.**- Oui, la remarque est intéressante, c'est-à-dire comment peut-on essayer d'aller toucher les jeunes. Je dirais même qu'il faut aller plus loin, c'est comment les inciter à faire des études supérieures. Surtout que l'on sait qu'en région, le taux de poursuite en étude supérieure est inférieur à la moyenne nationale. C'est une vraie question.

**M. Ambruster.**- Tout à fait. Si je peux rebondir sur cet aspect, la tournée du bus a toujours été pensée pour être avant tout dans les zones rurales, les zones plus isolées où les jeunes - on le sait - s'interrogent moins sur la possibilité de continuer des études.

**Mme Buscaglia.**- Bonjour. Ce n'est pas une question, c'est juste pour vous dire que je trouve l'idée de ce bus en règle générale très intéressante et très bien menée. Je viens d'un bac scientifique à l'époque et effectivement, vous parliez de la différence entre les filles et les garçons, j'ai très peu de connaissances filles qui se sont orientées vers ce genre d'étude. Je trouve donc cela très intéressant comme programme mis en place pour leur donner envie d'accéder à ces formations.

Merci beaucoup pour votre présentation.

**M. Ambruster.**- Merci.

**M. Grevey.**- Merci. C'est aussi une vraie question, c'est-à-dire les filles qui vont moins dans certaines formations.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Deffontaines.

**M. Deffontaines.**- La discussion que l'on vient d'avoir fait écho aussi aux leviers de RITM-BFC et je me demandais si UBFC pouvait candidater à ces financements RITM-BFC pour le levier 1 liens secondaire-supérieur pour développer ce type d'initiative au-delà des seules écoles susnommées.

**M. Ambruster.**- Suite aux réunions de groupes de travail et de communicants autour de l'Ingénieur.e Manager Tour, il y a eu des questionnements sur comment informer les enseignants des lycées et comment informer aussi les lycéens de manière différente et les sensibiliser à la finalisation des métiers techniques. On a déposé un algorithme Polytechnicum, l'idée étant que cela profite à l'ensemble d'UBFC puisque le but est de produire des outils qui permettront d'aller mieux communiquer vers les lycées, qui seront évidemment à la disposition de l'ensemble de la communauté.

**M. Grevey.**- Je voudrais ajouter que nous sommes tous UBFC, tout le monde peut donc déposer ces idées-là. Maintenant, si j'entends votre question, Monsieur Deffontaines, c'est sans doute de prendre le *lead* pour coordonner une action de ce type, si j'ai bien compris.

**M. Deffontaines.**- Oui, c'est cela. C'est plus de parler au nom d'UBFC au-delà de parler à travers chacun des établissements membres.

**M. Grevey.**- On va voir si on peut faire quelque chose, sachant que nos ressources ne sont pas inépuisables. Mais c'est quelque chose qu'il peut être intéressant de lancer du côté de RITM pour voir s'il n'y a pas une action à mener. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Non.

Merci. Il n'y a pas de vote, c'était de l'information.

Je vous propose maintenant de passer au point 5.

## 5. Désignation d'un vice-président « Culturel et lien Sciences-société »

**M. Grevey.**- On le traite maintenant parce que Lionel Maillot était en surveillance d'examen jusque-là. Il a fait le plus vite possible. J'espère qu'il a tout de même eu le temps de ramasser les copies avant de venir nous retrouver.

Je vous avais proposé, en décembre, lorsque nous avons parlé des vice-présidents, un vice-président culture scientifique et la chose n'avait jamais été finalisée, il faut bien le reconnaître. On était passé à d'autres choses et le bon sens nous a rejoints.

J'ai donc voulu proposer à Lionel Maillot, qui œuvre dans ce domaine depuis de nombreuses années, de prendre cette mission pour l'ensemble de notre communauté.

Je vais vous proposer une vue de son CV qu'il va pouvoir nous commenter, puis nous dire pourquoi il a accepté et ce qu'il envisage de nous proposer.

**M. Maillot.**- Bonjour. Il est un peu gênant de présenter son CV, mais merci beaucoup de m'accueillir et pour cette proposition qui est une soumission à proposition.

Concernant mon CV, j'ai respecté le schéma fourni par les autres vice-présidents. Vous avez mes diplômes, ceci simplement pour dire que je suis un produit local, donc de terroir ! Avec une petite entorse puisque j'ai un DESS de communication scientifique à l'université de Strasbourg, mais j'ai fait mon master de Maths à l'UFC et j'avais fait mes études à l'université de Bourgogne auparavant. J'ai passé une thèse sur le tard, en 2018, à UBFC, sur la vulgarisation scientifique, la vulgarisation et les doctorants. Je m'intéressais à l'engagement des chercheurs dans ces pratiques de vulgarisation et puis à une exploration des effets sur les chercheurs de ces pratiques.

Je ne l'ai pas indiqué, je suis ingénieur d'études à l'université de Bourgogne, UBFC, chargé de médiation scientifique. Ce sont des postes où nous sommes à l'interface recherches-société et j'organise depuis 2001, donc depuis 20 ans - notre première action étant fin mai 2001 -, l'Expérimentarium qui est un programme de rencontres entre jeunes chercheurs et différentes personnes de la société, pas seulement des scolaires, mais du grand public, donc différentes personnes. L'Expérimentarium est devenu un PIA et il y a un réseau, notamment avec l'université de Franche-Comté et d'autres universitaires.

Je dirige aussi « La nuit européenne des chercheurs » qui est un programme que je codirige avec Jérémy Querenet au niveau français.

J'ai mis un petit onglet recherche même si, depuis ma thèse, je n'ai malheureusement pas pu relancer de nouvelles actions de recherche. Je reste tout de même actif sur cette idée de l'engagement des chercheurs dans les actions sciences-société et notamment des politiques universitaires sur sciences-société. Je vais animer une table ronde au colloque Science & You dans quelques mois là-dessus. J'espère pouvoir mélanger recherches, réflexions et pratiques dans ce cadre et pour UBFC.

Je fais quelques enseignements.

Dans le dernier onglet sur « Expérience, culture et Sciences-société », vous avez côté culturel quelque chose qui m'a beaucoup marqué dans ma carrière. Tous les étés, je faisais un mois d'accompagnement dans un mouvement d'éducation populaire. Je pense qu'il est important de connaître l'éducation populaire lorsqu'on est dans une université.

C'était au festival d'Avignon, j'ai accompagné des spectateurs divers, le plus largement possible, à connaître le théâtre et la culture en général, donc dans « autres pratiques ».

Je ne vais pas m'étendre davantage sur mon CV.

**M. Grevey.-** Non. Peux-tu ajouter quelques mots concernant ta mission ?

**M. Maillot.-** Quelques mots pour le moment puisque je serai vraiment en coopération avec les autres représentants des établissements et lorsque ce sont des VP, les VP culture ou plus spécifiquement sciences-société culture scientifique.

C'est vraiment de se mettre dans la logique d'UBFC de coopération, de soutien, de ne pas se dire qu'on va faire à la place, mais d'aider lorsqu'on peut.

Ce que Dominique Grevey m'a demandé, c'est de réfléchir à monter ensemble une politique culturelle, donc incluant de la culture scientifique, c'est-à-dire du lien sciences-société. Là, je vois tout de suite les enjeux. C'est vraiment important, notamment pour anticiper lorsqu'on a des demandes et dernièrement, nous avons eu une demande suite à des déclarations de Frédérique Vidal, donc du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'avoir des politiques bien définies, même dans le cadre des PIA, le PIA 4, pour savoir où on va et ce qu'on fait, notamment dans ces liens sciences-société. Est-ce que nous allons vers des sciences participatives ? Comment intégrons-nous les logiques plutôt de vulgarisation avec des logiques de dialogue, de rencontres chercheurs-public ?

Il est vraiment important d'anticiper cela parce que c'est vraiment un dossier déjà en cours, c'est-à-dire qu'il va y avoir des labellisations des universités pour des financements dans ces logiques.

Avoir une politique, c'est aller chercher des financements, mais pas seulement, c'est aussi réfléchir et je pense qu'il faut vraiment être réflexif sur ces actions. Par exemple, si on dit qu'on part sur des actions de science participative, il faut profiter de l'expérience des autres parce qu'il y a des choses qu'il ne vaut mieux pas faire avec le public. Il vaut mieux être prudent sur certaines actions. Il est donc intéressant, par moments, de se mettre autour de la table et profiter des expériences de chacun.

Dans le cadre de « Science & You », je suis dans des groupes de réflexion où on partage les expériences et des réflexions sur les enjeux : que veut dire communiquer auprès du grand public ? Qu'est-ce qui marche ? Quels sont les dangers ? Est-ce qu'il y a vraiment une méfiance ? Quelle est la responsabilité des chercheurs, des universités dans la société ?

La première chose, c'est définir avec les gens une politique et ensuite, il y aura plein d'autres dossiers notamment de soutien et, par rapport à la Région Bourgogne-Franche-Comté, il y a besoin d'une interface pour les grandes actions type « Nuit des chercheurs », type « Les Biennales », comme « Réseaux ! » ou « Vivo » que vous connaissez peut-être.

**M. Grevey.-** Merci Lionel. Avez-vous des questions ? Est-ce que vous voulez *challenger* un peu Lionel dans le domaine ?

Si vous n'avez pas de question, je ne vais pas vous demander de voter sur la proposition de Lionel, mais sur la proposition d'avoir un VP Culture et liens sciences-société, en sachant bien entendu que je propose Lionel.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Lionel, je te remercie vraiment pour ton engagement et comme je te connais depuis longtemps dans le domaine, je sais que tu travailles bien avec beaucoup de collègues de Bourgogne-Franche-Comté. Je suis sûr que nous allons réussir à avancer dans le domaine de façon très coordonnée et positive.

**M. Maillot.**- On fera tout pour. Merci.

**M. Grevey.**- Merci.

Nous arrivons à la fin de ce conseil d'administration, sauf si vous avez des questions diverses que vous voulez aborder, auquel cas je suis à votre écoute.

Si vous n'avez pas de question diverse, je vous remercie pour votre engagement à toutes et à tous et je vous souhaite une bonne poursuite.

Nous nous reverrons le 1<sup>er</sup> juillet en présentiel et cela devrait être à Dijon si je ne me suis pas trompé en regardant mon agenda. En tout cas, c'était prévu comme cela.

Je vous souhaite une bonne poursuite et à très bientôt. Au revoir.

- : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 58).*